

Le ministre qui occupe ce nouveau portefeuille a annoncé qu'il ne renouvellerait plus les ententes-cadres. Elles sont venues à expiration ou elles vont se terminer incessamment. Il ne reste qu'une partie toujours en vigueur, celle dont parle le député au Nouveau-Brunswick. Le député a raison lorsqu'il dit qu'il en reste une sur dix-huit. Mais il ne sait peut-être pas que celle-là aussi vient à terme cette année. C'est la dernière. Par quoi la remplace-t-on?

Le premier ministre du Nouveau-Brunswick prétend qu'il a bien du mal à négocier une nouvelle entente pour remplacer l'entente-cadre. Je le crois. C'est du moins ce que rapporte la presse. C'est ce qui est dit dans le rapport synoptique de l'Assemblée législative. Nous pouvons ergoter le reste de la journée sur la date d'expiration de cette dernière entente auxiliaire. Mais je préférerais plutôt que tous les députés qui représentent le Nouveau-Brunswick—et le député est le seul en face qui représente cette province, le seul qui représente les Maritimes en fait—je préférerais, dis-je, que les députés arrêtent ces jeux stupides et qu'ils fassent en sorte que ce ministre bouge un peu, qu'il se rende au Nouveau-Brunswick signer une nouvelle entente avec Richard Hatfield pour qu'on puisse faire quelque chose pour cette province.

M. Breau: Monsieur le Président, je sais qu'on a du mal à mettre au point une nouvelle entente-cadre de développement au Nouveau-Brunswick, mais le député n'ignore pas que depuis les dernières élections provinciales, ni le premier ministre de cette province ni son gouvernement n'ont jugé bon de consacrer de subventions au développement régional.

Ma question n'avait rien à voir avec les bases statutaires du MEER. J'ai demandé au député quelque chose de bien simple. Peut-il me dire où dans cette mesure les fondements ou la situation statutaires des ententes-cadres de développement sont-ils modifiés? Les ententes ne sont pas visées du tout par cette mesure et le député devrait cesser de tout embrouiller. Je voudrais que le député m'indique où les ententes sont modifiées et, si elles ne le sont pas...

M. le vice-président: Le député en a déjà dit assez pour se faire comprendre.

M. Howie: Monsieur le Président, le député avait déjà posé la même question et je m'étais vraiment efforcé de lui répondre. La mesure à l'étude fait disparaître le MEER et crée un nouveau ministère qui sera notamment chargé de s'occuper des questions visées par les ententes-cadres de développement. Le ministre a lui-même dit que les ententes-cadres de développement cesseront d'exister. C'est un fait. Selon moi, nous devons cesser de jouer sur les mots et accepter le fait que les ententes-cadres de développement que nous avons connues jusqu'ici appartiennent au passé. Reconnaissons que c'est un fait et occupons-nous de construire le Canada et nos régions au lieu de jouer sur les mots.

M. le vice-président: J'hésite à interrompre le député, mais la période des questions et réponses est terminée. La présidence tient à signaler à la Chambre que le prochain député à

obtenir la parole sera le dernier à pouvoir prononcer un discours d'un maximum de 20 minutes suivi d'une période de questions et de réponses de 10 minutes. Les orateurs suivants ne pourront parler que dix minutes.

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur le Président, je vois à l'horloge que la pause du déjeuner approche. C'est un honneur et un plaisir pour moi que de faire quelques observations sur ce projet de loi très important pour beaucoup de régions du Canada, sinon toutes.

J'ai eu l'honneur d'être membre du comité du MEER pendant quelques années et j'ai questionné beaucoup de ministres du MEER, cela va de soi. Monsieur le Président, je crois que le MEER a été créé en 1969. A titre de député de Parry Sound-Muskoka, je dois dire que ce n'est pas la circonscription la plus riche du grand dominion du Canada—je le répète même si je vois sourire certains collègues—je ne doute pas que le MEER ait directement aidé les régions défavorisées. Je suis de ceux que la suppression du MEER proprement dit comme ministère préoccupe et malgré toutes les belles déclarations que le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray) a faites ce printemps et plus tard, bien qu'il ait dit que cela marchait bien mieux, je suis très sceptique et j'attends impatiemment les propositions concrètes que l'on fera.

Dans le passé, j'ai été placé dans une situation difficile dans la région que je représente, parce que la moitié de ma circonscription, c'est-à-dire le district territorial de Parry Sound, est admissible aux fonds du MEER, tandis que l'autre moitié, soit la municipalité régionale de Muskoka, n'est pas admissible. Naturellement, cette division, cette frontière est très mal vue par les populations qu'elle sépare. Cependant, en vertu de ce nouveau système de niveaux, le district de Parry Sound se trouve dans le territoire numéro trois et l'on rapporte qu'il recevrait des subventions peut-être légèrement supérieures. La municipalité régionale de Muskoka est classée à un niveau moins élevé, mais elle sera au moins admissible aux subventions pour immobilisation et à d'autres avantages qui lui étaient refusés auparavant.

Inutile de dire, monsieur le Président, que les maires des diverses municipalités et de la municipalité régionale de Muskoka, ainsi que les commissaires industriels, sont plutôt amers, estimant qu'après avoir été laissés dans l'ombre aussi longtemps, ils ont maintenant droit à une place au soleil et devraient donc être classés au même niveau que le district de Parry Sound. Je leur ai donné l'assurance qu'ils avaient au moins obtenu quelque chose et qu'on leur accorderait des subventions. Évidemment, cela dépendra de l'économie.

Monsieur le Président, puis-je déclarer qu'il est 13 heures?

M. le vice-président: A l'ordre. Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)